



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
DIRECTION CULTURE, JEUNESSE, SPORT & VIE SCOLAIRE
Service des sports

**DECISION DU MAIRE N°DC-2023-34
MISE A DISPOSITION GRATUITE DU GYMNASSE DES GENETIERES
A L'ASSOCIATION ADAPEI 69**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-21.1° du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

La commune de Tassin La Demi-Lune représentée par son Maire, Pascal CHARMOT, agissant en vertu de la délibération n°D2020/01 du conseil municipal en date du 27 mai 2020 ;

Ou son représentant Serge HUSSON, Adjoint au Maire, Délégué au Sport, en vertu de l'arrêté municipal n°2020-332 du 23 septembre 2020 ;

Considérant que l'Association ADAPEI 69 organise un événement en faveur de personnes en situation de handicap, animation d'intérêt général ;

Considérant la nécessité de formaliser la mise à disposition du Gymnase des Genêtiers par la Commune de Tassin la Demi-Lune à l'association ADAPEI 69 ;

Considérant les termes de la convention en annexe fixant les modalités de mise à disposition.

DECIDE :

Article 1 : La Commune de Tassin la Demi-Lune met à disposition de l'association ADAPEI 69 le Gymnase des Genêtiers, situé au 13-15 avenue des Cosmos 69160 Tassin la Demi-Lune pour la manifestation Soirée dansante du 28 octobre 2023 ;

Article 2 : La mise à disposition de cet équipement municipal à l'association est effectuée à titre gratuit.

Article 3 : La mise à disposition est conclue pour la durée de deux jours et demi, du vendredi 27 octobre à partir de 14h00 au dimanche 29 octobre 2023 à 16h00.

Article 4 : Les modalités de mise à disposition sont définies dans la convention liant la Commune et l'association annexée à la présente décision.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifie exécutoire pour :

- La transmission en préfecture le
- La mise en ligne sur le site internet de la collectivité le :

Tassin la Demi-Lune, le 31 mai 2023

**Serge HUSSON**
Adjoint au Maire
Délégué aux sports